

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-324

Achats publics

Etude de faisabilité pour le développement de  
l'hydro-électricité sur le territoire de  
Roannais Agglomération

Marché avec la société HYDROSTADIUM

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	17 OCT. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » et la compétence facultative « Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais souhaite étudier la possibilité d'exploiter de l'énergie hydroélectrique ;

Considérant qu'il est nécessaire de s'appuyer sur un bureau d'études pour la réalisation de cette étude ;

Considérant qu'à cet effet une consultation a été organisée en procédure adaptée le 21 juillet 2023 ;

Considérant les 5 offres reçues et l'analyse de celles-ci ;

**DECIDE**

- D'approuver le marché de mission d'étude pour le développement de l'Hydro-électricité sur le territoire de Roannais Agglomération avec la société HYDROSTADIUM pour un montant forfaitaire de 39 450,00 € HT ;
- De préciser que ce marché est conclu pour une durée maximale de 18 mois ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général, section d'investissement 64 830 2031 1038 DEVD HYDROELEC.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

